

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 05 NOVEMBRE 2015 à 20 heures 00

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - Michel THIEBAUT - Christelle PHULPIN – René BAGARD.
Gérard BONATO - Renée BALY – Evelyne FREY – Annie LEVREY-DELON - Chantal ARNOUX – Jean-Yves BOITTE – François MARCHAL - Thierry VOIGNIER - Nadine FRESSE - Gérard GEORGES Christophe BERNASCONI - Aurélien BANSEPT - Line SKORKA – Daniel THIERY - Sarah GRIVEL – Daniel MALE.

Absent excusé : Jean GRANDPRE.

Absent : Stéphanie FERRY.

Procuration : Jean GRANDPRE à Christian FEGLI.

Secrétaire de séance : Sarah GRIVEL

1. POSITION SUR LA CREATION D'UNE « PLATE FORME DE TRANSIT » DESTINEE A RECEVOIR PROVISOIREMENT DES MIGRANTS DE CALAIS AU CHALET DE BELLEFONTAINE.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il a reçu un appel émanant de Monsieur le Préfet des Vosges, le 4 Novembre 2015 à 18 heures 05, l'informant d'un projet de création imminente au Chalet de Bellefontaine, propriété des PEP 57, d'un centre de transit destiné à accueillir dans un premier temps, et pour une durée indéterminée, 15 jeunes hommes, demandeurs d'asile en provenance de Calais.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil.



Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions :

Déplorant un manque de consultation, d'information et de concertation préalables,

Considérant que la Commune d'Etival-Clairefontaine ne dispose d'aucun service ou structure lui permettant de faire face à de potentielles menaces à l'ordre public (que tout laisse craindre au vu des informations relayées par les médias).

Considérant la perception forcément non positive de cette mesure, d'une part par le voisinage immédiat du site, et d'autre part, par l'ensemble des Stivaliennes et Stivaliens.

Considérant par ailleurs, un manque évident de perspectives d'avenir pour ces ressortissants étrangers temporairement hébergés.

Considère que le projet de centre de transit tel qu'évoqué ne peut être actuellement envisageable à Etival-Clairefontaine.

Séance levée à 21 heures 00
